



Date de la convocation :
26/02/2026

Nombres d'administrateurs : 13

Présents : 7

Absents : 5

Absents représentés : 1

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Numéro :
2026-007

OBJET :
BUDGET PRINCIPAL CCAS

VOTE
BUDGET PRIMITIF 2026

Secrétaire de séance :
Delphine CASTINEIRA
Directrice CCAS

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

Berger
Levrault

ID : 034-263400640-20260302-2026007-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

L'an deux mille vingt-six, le deux mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Servian convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil Municipal en Mairie, en session ordinaire sous la présidence de M. Christophe THOMAS.

Membres présents :

Christophe THOMAS, Dominique BAGOT-FLAUZAC, Nicole BAISETTE, Marie-Laure BELTRAN, Bernard BLANC, Véronique FRYDER-AMEE, Françoise SEIGNOUREL DE PASTORS.

Membres excusés et représentés par pouvoir : Viviane BAUDE TOUSSAINT a donné pouvoir à Véronique FRYDER-AMEE.

Membres absents : Jacques ESTIENNE, Carmen FARJAS, Annie HERNANDEZ, Isabelle BUFFET-PICHON, Farah CASTANIER.

Exposé des motifs :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu les documents budgétaires présentés et les propositions émises par le Président du CCAS ;

Vu les besoins financiers et les priorités définis pour l'exercice 2026,

Vu la délibération n°2026-001 considérant que les orientations budgétaires ont été précédemment débattues en date du 9 février 2026 ;

Le Budget Primitif de l'exercice 2025 du CCAS de la ville de Servian, est constitué d'un volume total de 1 092 164,55€ ;

Il s'équilibre de la façon suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT

<u>RECETTES</u>	743 234,00 €
<u>DEPENSES</u>	743 234,00 €

Dont Reprise Résultat Cumulé 2025 après affectation R002 + 71 618,83 €

SECTION INVESTISSEMENT

<u>RECETTES</u>	348 930,55 €
<u>DEPENSES</u>	348 930,55 €

Dont Reprise Résultat Cumulé 2025 R 001 + 301 975,14 €

Après en avoir délibéré le conseil d'administration décide :

1. **D'adopter** le Budget Primitif 2026 du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Servian, arrêté comme suit :

- **Section de fonctionnement :** 743 234,00 €
- **Section d'investissement :** 348 930,55 €

2. De **mandater** Christophe THOMAS, Président du CCAS pour signer tout document relatif à l'exécution du présent budget et pour effectuer les démarches nécessaires auprès des institutions compétentes.
3. De transmettre la présente délibération au comptable assignataire et aux services préfectoraux pour contrôle de légalité.

*Ainsi délibéré à Servian les jour, mois et an désignés ci-dessus.
Pour expédition conforme,*

**Le Président du C.C.A.S.
Christophe THOMAS**

Le Président,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à de sa publication le 06/03/2026

